

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- Présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 63
- pour : 63

## DÉLIBÉRATION n° 2021/102

L'an deux mille vingt et un et le 12 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 06 juillet 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Jean Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sylvie ORTEGA, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, , Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

**Titulaires ayant donné procuration :** Francis ESCUDE à Catherine CORREGE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Romain CAUCHOIS à Hervé CARRERE, Christine MONLEZUN à Joëlle ABADIE, Serge SOHIER à Chrystelle MAUPAS, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Pierre DUMAINE, Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Joëlle ABADIE, Aimé COURTADE à Martine LABAT, Valérie DUPLAN à André RECURT et Gérard SABATHIER à Bernard PLANO

**Absents excusés :** Maryvonne HEGUY, Fabienne LOHOU, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Alain MAILLE, Isabelle ORTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Françoise PIQUE et Jean-Paul COMPAGNET

### Objet : Finances - Décision budgétaire modificative n°1 budget annexe Transport

Des régularisations d'imputation comptable sur des emprunts sont demandées par la Trésorerie Publique de Lannemezan.

Après les avoir exposées, le Président propose d'adopter la Décision modificative suivante :

Article	Chapitre	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	66	Réel	+ 5 800.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	023	Ordre	- 5 800.00 €	
<b>Total fonctionnement</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
1687 - Autres dettes	16	Réel	- 5 800.00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	023	Ordre		- 5 800.00 €
<b>Total investissement</b>			<b>- 5 800.00 €</b>	<b>5 800.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210712-2021-102-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

**LE CONSEIL :**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE :**

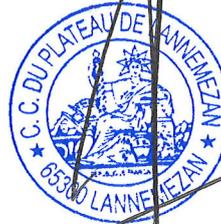
- la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Transport telle que suit :

Article	Chapitre	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	66	Réel	+ 5 800.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	023	Ordre	- 5 800.00 €	
<b>Total fonctionnement</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
1687 - Autres dettes	16	Réel	- 5 800.00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	023	Ordre		- 5 800.00 €
<b>Total investissement</b>			<b>- 5 800.00 €</b>	<b>- 5 800.00 €</b>

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIL. 2021



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210712-2021-102-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021